



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Office fédéral de la santé publique OFSP  
Unité de direction Assurance maladie et accidents  
Schwarzenburgstrasse 165  
3097 Liebefeld

par e-mail à: [cristoforo.motta@bag.admin.ch](mailto:cristoforo.motta@bag.admin.ch); [dm@bag.admin.ch](mailto:dm@bag.admin.ch)

Lieu, date	Berne, le 24 juin 2016	N° direct	031 335 11 13
Interlocuteur	Martin Bienlein	E-mail	<a href="mailto:martin.bienlein@hplus.ch">martin.bienlein@hplus.ch</a>

## Révision de l'ordonnance sur l'assurance-accidents

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 18 mars 2016, Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset nous a invités à prendre position sur la révision de l'ordonnance sur l'assurance-accidents. Nous lui en sommes très reconnaissants.

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle compte 236 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux répartis sur 369 sites en tant que membres actifs et près de 170 associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires.

H+ soutient la révision de l'ordonnance sur l'assurance-accidents et de l'ordonnance sur l'assurance militaire, avec une réserve: les art. 67 al. 2 OAA et 9a al. 2 OAM ne reprennent pas la lettre de l'art. 32 al. 1 LAMal bien que cela serait souhaitable dans un souci d'harmonisation. A notre avis, les art. 67 OAA et 9a OAM ont la même signification que l'art. 32 LAMal. C'est pourquoi il conviendrait de recourir aux mêmes termes.

Nous proposons donc que la correction suivante soit apportée aux art. 67 OAA et OAM:  
**<sup>2</sup> Le traitement et les moyens auxiliaires doivent être efficaces, appropriés et économiques.**

Nous vous remercions de tenir compte de notre suggestion et restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations

Dr Bernhard Wegmüller  
Directeur